

infom 33

de la Gironde - Bulletin de liaison des OM

Bulletin de liaison des radio-amateurs



N° 46

RESEAU des EMETTEURS FRANÇAIS
Section de la Gironde

3 rue PIERRE BENOIT
Pont de la Maye
33140 VILLENAVE D'ORNON





Siège Social (provisoire) Réseau des Émetteurs Français
3, rue Pierre Benoît - Villenave d'Ornon
33140 PONT DE LA MAYE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : F2BJ - F1DKW

BUREAU

Président

F1AHI Claude Francastel

Vice-Président

F2VX Gérard Debelle

Secrétaire

YL/F6GDY Janine Brejon

Trésorier

F6HWO Francis Dubois

MEMBRES

Manifestations

F1HAIH Guy Lacoste

FB1LGB Pascal Fasola

QSL Manager

F2HE Alain Claverie

Radio-Club

F1HWO Roger Laplace

Technique R.C.

F6GDY André Brejon

Informatique R.C.

FD1LCU Fabrice Viatge

Conservateur du musée de la section

F9NO André Remond

Bulletin F8REF du dimanche et QSO de section VHF

F8GC Georges Cacheux

Bureau Q.S.L.

F2HE Alain Claverie

B.P. 13 - Bordeaux

NE PAS TÉLÉPHONER

Q.S.O. DE SECTION

Vendredi soir à 21 H

sur le relais R5

et sur 145,550 Mhz

BULLETIN F8REF

Le samedi à 14 H,

rediffusion le dimanche à 12 h

sur le relais R5

RADIO-CLUB FF6KNL

Maison pour tous de Cenon Palmer

ouvert le samedi de 14 h 30 à 19 h

Activités diverses, cours techniques

et télégraphie

Relais R5 FZ4VHB

Implanté sur la commune de Capian

25 km au sud-est de Bordeaux

Responsables: F1AHI - F6FZQ - F1DKW

RÉUNIONS DE SECTION

Les derniers jeudis du mois à 21 h

à Cenon Palmer

A la veille de notre AG, il a fallu faire le bilan de l'année passée.

Il ne faut pas se cacher la vérité, ce bilan est positif, mais sans plus.

Il aurait pu être tout autre, si nous avions eu les moyens physiques et normaux que réclame une section comme la notre.

Il n'est que l'aboutissement d'un désintéressement important dû à un manque évident de vivacité de l'esprit associatif.

Dans notre section, l'esprit REF n'est pas très vivace et après avoir somnolé toute l'année, il ne se réveille réellement que le jour de notre AG.

Chez certains, ce réveil est douloureux, alors pour cacher leur manquement, ils s'entourent d'une certaine agressivité, afin de mieux réclamer et surtout sanctionner, ceux qui ont tout au long de l'année tenté vainement de les intéresser.

Heureusement il ne s'agit là que de cas extrêmes, la majeure partie des membres comprend parfaitement la lourdeur de la tâche des responsables qui grossit un peu plus tous les ans, et sait parfaitement apprécier à sa juste valeur ce qui a été entrepris ou réalisé avec plus ou moins de bonheur en pensant qu'après tout, ce ne sont que des bénévoles animés du seul désir, celui de porter le plus haut possible, la section, malgré vents et marées.

Ainsi, afin de pouvoir concrétiser d'avantage, il est à souhaiter que le futur bureau quel qu'il soit, ait un volume plus important, d'où une capacité plus grande à entreprendre et mener à bien toutes les suggestions et idées émises qui ne peuvent voir le jour par manque de personnel.

J'espère beaucoup de candidatures pour le futur bureau, mais je souhaite qu'elles soient animées d'un parfait esprit de coopération, et non pour venir freiner les élans de ceux qui ont décidé d'entreprendre.

Une candidature ne veut pas dire obligatoirement perte de temps, car à part les fonctions principales du genre secrétariat, trésorerie ou rédaction, le temps donné à l'association ne représente pratiquement rien.

Faites-en donc l'essai...

André LEGAL F8UU

L'aube de notre siècle vit naître l'ami qui vient de nous quitter.

Des Arts et Métiers à l'escadrille 221 sur le front d'Italie, il n'y avait que sa signature d'engagé volontaire pour la durée de cette guerre de 14 qui n'en finissait plus.

D'abord le 8^e Génie Télégraphiste, la Tour Eiffel, son arc, le capitaine Ferrie... qui devint Général, qui voulait le garder pour former manipulateurs, et lecteurs au son, rares à cette époque, mais 8UU rêvait d'une autre action.

A la fin de la guerre, il est sur la Piave, radio d'escadrille où il a mis au point un système d'antenne à rouet qui fût longtemps utilisé par l'aviation militaire.

Puis c'est l'amateurisme, au sens vrai du terme.

Il reprend le détecteur électrolytique, écoute les amorties de Nauen et de Pordhu, manipulant Mesny, Oudin, Tesla, il trafique avec les "entretenués" qui viennent d'Amérique, en ondes dites "Courtes".

A la Sorbonne, avec quelques compagnons, presque tous disparus, il pose les bases du Réseau des Emetteurs Français.

C'est aussi le Réseau des "O" avec 8 OI.

La deuxième guerre mondiale le trouve toujours payant de sa personne, il est instructeur à l'Ecole Philomatique et à la Préparation Militaire pour la lecture au son, tâche qu'il n'interrompt que sur l'injonction formelle de l'occupant nazi.

Après les hostilités il reprendra le manipulateur, et défendra nos couleurs dans de nombreuses compétitions radio internationales, sur toutes les bandes d'amateur, avec ce même manipulateur qui lui servait sur son Breguet XIV, et qu'il avait conservé.

L'on ne compte pas les jeunes et moins jeunes qu'il a formés à la radio, et qui se souviennent du pionnier, comme le font, tous ceux qui l'on connu.

GARANTIES AU PROFIT DES MEMBRES DU RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS au premier janvier 1987

ADHERENT

Tous les membres individuels ainsi que les sections départementales et les radio-clubs du REF situés sur territoire français, DOM-TOM et FFA qui retourneront le bulletin d'adhésion ci-dessous.

PERIODE DE GARANTIE

De la date de réception du bulletin ci-dessous et du règlement correspondant, au Cabinet F.E.A. jusqu'au 31 décembre 1987.

GARANTIES

I - Responsabilité civile

à l'égard des tiers au cours des activités liées à celles du REF

- Dommages corporels : Illimités
- Dommages matériels et
Immateriels consécutifs : 2 000 000 F

• Défense recours : 20 000 F
Franchise : 750 F

II - Individuelle accidents 24h/24h

Pour les accidents survenant au cours des activités du REF et de la vie privée (capitales cumulables avec les autres assurances souscrites par l'employeur ou vous-même).

- Décès : 50 000 F
- Infirmité permanente totale : 100 000 F
(réductible en cas d'invalidité permanente partielle)

III - Dommages aux appareils fixes et/ou mobiles

(Emetteurs, récepteurs, antennes, pylônes, stations fixes et/ou mobiles).
Destruction, détérioration imprévue (par incendie, dégâts des eaux, chute de la foudre,

dommages électriques, bris, vol, etc...) du matériel dans le lieu défini, le véhicule et le bateau désigné, y compris lors des opérations de montage et de démontage.

En ce qui concerne le vol dans les véhicules, entre 6h et 21h, si le véhicule stationne sur la voie publique.

Il s'agit d'une garantie "Tous risques" sauf certaines exclusions habituelles telles que : guerre civile, usure normale, utilisation non conforme aux prescriptions, faute intentionnelle, dommages subis par les seuls lampes et/ou tubes électroniques à vide.

Montant de la garantie :

max 15 000 F par station fixe
maxi 15 000 F par station mobile
(voiture ou bateau)

Franchise : 10 % du dommage, minimum 250 F.

BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT REF

A retourner au Cabinet FRANCE EUROPE ASSURANCES, 25, Bd. des Italiens, 75002 Paris, Tél. (1) 47.42.39.55

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

Bénéficiaire en cas de décès (si autres que les ayants-droits) : _____

111 F MINIMUM OBLIGATOIRE

RESPONSABILITE CIVILE + INDIVIDUELLE ACCIDENT + UNE STATION FIXE

Nombre de stations fixes supplémentaires : _____ x 100 F = _____ F

Nombre de stations mobiles : _____ x 180 F = _____ F

Montant total du règlement : _____ F à l'ordre de F.E.A.

Adresse de la station (si autre que ci-dessus) : _____

Automobile : _____ Type : _____ Numéro : _____

Bateau : _____ Type : _____ Numéro : _____

Fait à : _____, le : _____ Signature _____

Ce n'es pas un mystère.....

Les Aurores Boreales et Australes

Les relations Soleil-Terre

Il ne s'agira pas ici des relations concernant les différences de climat ou du cycle des saisons, mais de l'influence exercée sur notre planète par le cycle undécennal de l'activité solaire ou par des phénomènes isolés.

Le Soleil émet non seulement des radiations électromagnétiques, mais également des corpuscules chargés électriquement. On distingue ainsi le vent solaire ou le rayonnement de plasma solaire, constitué principalement de protons et de neutrons dont la vitesse peut atteindre 2000 Km/s et l'énergie 30000 eV. Cet écoulement aurait pour origine des régions M, encore très hypothétiquement localisées sur le soleil. Par contre un rayonnement plus intense a pour origine les éruptions solaires. Ces rayonnements influent sur le champ magnétique terrestre.*

Les géophysiciens s'accordent généralement à trouver l'origine principale du champ magnétique terrestre dans l'existence de courants de matière électriquement chargée à l'intérieur du noyau externe (partie qui entoure le noyau interne dont la profondeur est estimée à 5500 Km). Cela ne va pas d'ailleurs sans poser des problèmes relatifs aux variations du champ avec le temps.

Outre ses variations séculaires, le champ magnétique terrestre connaît une variation diurne et régulière dont l'origine doit être recherchée dans l'action sur l'ionosphère des rayonnements électromagnétiques du Soleil. D'autre part il existe des variations irrégulières, dites variations d'agitation dont les plus importantes sont constituées par les orages magnétiques. On explique ces variations par l'action des particules électrisées issues du Soleil agité. Ne pas confondre avec les orages de bruits qui affectent le soleil.

Il arrive très souvent que les orages magnétiques commencent brusquement et en même temps sur l'ensemble de la planète. Lors des perturbations du champs magnétique terrestre on observe sous les hautes latitudes des aurores polaires. Parfois ce phénomène est visible sous des latitudes plus basses. Ces aurores peuvent durer quelques minutes mais aussi pendant des heures. Ces aurores se distinguent à cause de leur forme, couleur et intensité. De plus, toutes ces caractéristiques varient souvent très rapidement dans le temps. Le spectre des aurores polaires se compose de raies et de bandes d'émission. Certaines des émissions du ciel nocturne sont renforcées, c'est avant tout les raies vertes (5577 A) et rouges (6300 A) de l'oxygène. Il

Les Aurores Boreales et Australes (suite)

arrive qu'une de ces raies soit beaucoup plus intense que l'autre, ce qui détermine la couleur visible verte ou rouge de l'aurore.

Les perturbations du champ magnétique terrestre s'accompagnent également de l'altération des communications radio-électriques dans les régions où le phénomène a lieu.

Cette altération a pour cause les changements qui se produisent dans l'ionosphère et qui sont dus à l'action d'une grande source d'ionisation.

Il a été établi que les orages magnétiques se produisent lorsque près du centre du disque solaire apparaissent de grands groupes de taches. Des observations ultérieures ont montré que ces orages sont liés non pas aux taches elles-mêmes mais aux éruptions solaires qui apparaissent en même temps. Le rayonnement dur de l'éruption provoque dans l'ionosphère un surcroît brutal d'ionisation qui va de pair avec la formation des courants et la perturbation du champ magnétique général de la Terre. L'éruption conduit en particulier au renforcement de la composante la plus dure des rayons X qui augmente l'ionisation principalement dans la couche D (de 5 à 10 fois). Cette couche commence à absorber énergiquement les ondes courtes (environ jusqu'à 100 M) et réfléchir les ondes kilométriques. Le premier phénomène conduit à l'évanouissement de l'audition radio sur les ondes courtes, et le deuxième au renforcement de l'audition des stations éloignées sur les ondes longues. Ces phénomènes d'inversions ne se

retrouvent pas dans les couches plus hautes de l'ionosphère qu'elles soient E ou F. On constate simplement un renforcement de leur pouvoir réfléchissant en ondes très courtes. Lors de très violents orages magnétiques la couche F disparaît pendant plusieurs heures. Il n'est pas possible d'en donner l'explication ici. Ces modifications apparaissent toujours aux abords de l'aurore polaire.

Le courant corpusculaire issu d'une éruption se déplace à une vitesse moyenne de 1 000 Km/s atteint la Terre en 26 heures. Ce courant est un plasma en mouvement rapide, il est freiné par le champ magnétique terrestre qui s'oppose au déplacement de ce gaz ionisé, perpendiculairement aux lignes de forces magnétiques. Il en résulte que ce courant corpusculaire s'arrête en déformant les lignes de forces magnétiques, c'est-à-dire en provoquant des perturbations de ce champ magnétique. Ce sont les orages magnétiques.

Les particules des courants corpusculaires sont captées par le champ magnétique terrestre et forment la ceinture extérieure. Dans les régions polaires, les conditions sont moins favorables pour capturer les particules. Ces électrons et ces protons, en se mouvant suivant une spirale le long d'une ligne de force, peuvent pénétrer dans l'atmosphère avec des énergies relativement faibles ils fournissent un surcroît d'ionisation qui modifie les conditions de propagation des ondes radio et excite la lumière observée sous forme d'aurores polaires. Ces aurores se produisent à des hauteurs

Les Aurores Boreales et Australes (suite)

comprises entre 70 et 1000 Km avec un maximum vers 100 Km.

Même les plus petites variations magnétiques terrestres sont liées à l'activité solaire et cette corrélation Soleil-Terre fut d'ailleurs la première à être découverte par R. Wolf en 1852.

L'Union Radio Scientifique Internationale réunit les renseignements solaires les plus importants dans ses "U.R.S.I.-grammes" quotidiens.

* Suivant la demande nous pourrions faire un article sur les émissions radio-électriques du Soleil.

La vie des radio-clubs

FIGGL

FF 6 KNB

Le radio-club PTT de BORDEAUX - FF6KNB

Le radio-club a été inauguré le 31 mai 1986. Les locaux se trouvent dans le central téléphonique de Gradignan, route de Pessac.

La station se compose d'un transceiver décimétrique FT272RD, d'une antenne directive FB33 FRITZEL et très prochainement d'une DELTA-LOOP de 166 m.

En VHF : FT221R, une antenne 16 éléments et d'une 9 éléments croisées actuellement utilisée en polarisation verticale.

Tous ces aériens sont installés sur un pylone de 15 m.

Le radio-club est ouvert le mercredi à partir de 20 h 30.

Nous sommes équipée d'un MINITEL pour entrainer les éventuels candidats à la licence et également d'un micro-ordinateur GOUPIL 2.

Le radio-club a participé à plusieurs contests VHF, Championnat de FRANCE et IARU et, nous espérons pouvoir faire les trois parties du championnat de FRANCE de cette année.

QUI NOUS PROTEGENT * * *

Suite à de très nombreuses difficultés que rencontrent certains OM pour installer leurs antennes sur le toit de certains immeubles, particulièrement ceux gérés par le CILG, le bureau de la section a décidé de faire un courrier à la direction de cet organisme, afin de calmer les ardeurs féroces du responsable des bâtiments. Sachez simplement qu'un amateur habitant l'un de ces immeubles se voit automatiquement confronté à de grandes difficultés et tracasseries diverses dès qu'il s'agit de placer une antenne. Vous comprendrez mieux lorsque je vous aurai dit que c'est ce même responsable qui nous a refusé l'autorisation de placer le relais R5 sur les tours de Cenon Palmer. Que malgré tout il a essayé de passer un indicatif amateur et que le seul qu'il ait jamais eu se limite à un pseudonyme CB. C'est pourquoi le bureau REF 33 dit NON ! CELA SUFFIT !.

D'autre part, grâce à l'amabilité de Gérard F6IMH, qui nous a fait part de certains textes de lois en matière d'antenne, nous en reproduisons ci-dessous l'essentiel.

LOI DU 2 JUILLET 1966

Article premier - Le propriétaire d'un immeuble ne peut nonobstant toute convention contraire même antérieurement conclue, s'opposer, sans motif sérieux et légitime, à l'installation, à l'entretien ou au remplacement, aux

frais d'un ou plusieurs locataires ou occupants de bonne foi, d'une antenne extérieure réceptrice de radiodiffusion.

- L'offre faite par le propriétaire, de raccordement à une antenne collective, constitue notamment un motif sérieux et légitime de s'opposer à l'installation ou au remplacement d'une antenne individuelle.
- Toutefois, le propriétaire d'un immeuble ne peut s'opposer, sans motif sérieux et légitime, à l'installation, au remplacement ou à l'entretien des antennes individuelles, émettrices et réceptrices, nécessaires au bon fonctionnement de stations du service amateur agréées par le Ministère des Postes et Télécommunications conformément à la réglementation en vigueur.
- Les bénéficiaires responsables, chacun en ce qui le concerne, des travaux d'installation, d'entretien ou de remplacement et des conséquences que pourrait comporter la présence des antennes en cause.

D'autre part, l'article 4 de cette même loi stipule que "La présente loi est applicable aux immeubles qui se trouvent en indivision ou qui sont soumis au régime de la copropriété. Les indivisaires, les copropriétaires et les membres des sociétés de construction peuvent, lorsqu'ils sont occupants, se prévaloir des dispositions de la présente loi".

Le caractère d'ordre public de cette

loi s'entend aussi bien pour des antennes réceptrices visées au premier alinéa de l'article premier, que pour les antennes émettrices visées par l'alinéa 3 du même article, bien que les mots : "nonobstant toute convention..." ne figurent que dans le premier alinéa, car le texte forme un ensemble indivisible, l'alinéa 3 n'étant que l'explication d'un cas particulier.

Deviennent ainsi sans valeur, les stipulations des règlements de copropriété ou des cahiers des charges de lotissements qui interdiraient l'installation d'antennes particulières.

Comme contre partie de ce droit accordé à l'occupant, le propriétaire ou le syndic pour les immeubles en copropriété a le droit de s'opposer à l'installation, s'il justifie d'un motif sérieux et légitime. Or la loi ne définit pas avec précision ce que le propriétaire peut invoquer comme "motif sérieux et légitime", sauf en matière d'antennes réceptrices seulement, et dans le cas où une antenne collective existe, et constitue en elle-même un tel motif. Dans tous les autres cas, c'est aux tribunaux qu'il appartient de définir si le motif invoqué par le propriétaire constitue ou non pour lui une raison valable de s'opposer. Précisons cependant que la crainte d'une dégradation de l'immeuble ne saurait constituer un motif valable, la loi

ayant pris soin de préciser que le bénéficiaire de l'antenne demeure responsable vis-à-vis du propriétaire des conséquences de l'installation d'une antenne émettrice, que la station émettrice utilisée par le locataire crée dans les récepteurs de radiodiffusion ou de télévision des autres locataires ou des voisins, des perturbations susceptibles de nuire à la réception de programmes de radiodiffusion, car la station émettrice, du moment qu'elle est régulièrement autorisée par le Ministère de Postes et Télécommunications, bénéficie du droit de fonctionnement tout autant que les postes récepteurs, acquittants leur redevance à l'ORTF. Pas d'avantage, le propriétaire ne peut invoquer des raisons d'esthétique, du moment que l'installation projetée "ne présente pas du point de vue esthétique des inconvénients normaux d'une installation répondant aux nécessités techniques et conforme à la réglementation en vigueur" et du moment que l'antenne en particulier ne dépasse pas "la hauteur indispensable aux émissions".

Dans le prochain *INFOM*
nous traiterons de :

- Formalités et procédures en cas de contestations.
- Conseils pratiques (modèle de courrier)
- Difficultés administratives.
- Protection des stations radio-amateurs.

récupération

Christian LARRE

FER ~ METAUX ~ ELECTRONIQUE

lieu-dit VALENTIN 33140 CADAUJAC

Tel. 56.30.71.62

RESEAU DES EMETTEURS

FRANCAIS

(SECTION DE LA GIRONDE.)



de RÉADHESION BULLETIN D'ADHESION

| |
|--|
| |
| |

Nom et Prénom

Nationalité

Né le à

Adresse

Téléphone Profession

Facultatif :

N° R.E.F. Indicatif

A.....le

Signature.

Montant de la cotisation annuelle 80 Francs.

Rédiger le versement par chèque postal ou chèque bancaire à l'ordre de : R.E.F. Section Gironde, et adresser avec le présent bulletin d'adhésion à :

Réseau des Emetteurs Français
3, Rue Pierre Benoit Pont de la Maye
33140 VILLENAVE D'ORNON

Le montant de cette cotisation permet de bénéficier des avantages offerts par l'association, (bulletin de liaison, cours d'initiation gratuits à la radio, etc....).

...du Square Trudaine...

résumé du dernier conseil d'administration

Divers

- Cognac : rencontre avec F1HHE et M. le Député/Maire. Visite des locaux proposés pour le siège du REF. Idem pour la ville d'Arles grâce à F6GXQ.
- De l'administration... Autorisation aux FA/FB de participer aux QSO de Section. Confirmation de l'arrivée du dossier Antennes (décret 86/72) sur le bureau du Ministre de l'équipement qui promet de répondre rapidement.
- F1FFI/12, autorisation définitive du relais FZ5VHB.
- F5XI/83 a retrouvé les archives personnelles du regretté Robert LARCHE F8BU.
- L'ARC 22 propose la ville de ST-BRIEUX pour l'AG 1988.
- Nouvel exploit d'huissier à la requête de F3PJ à l'encontre de F9IV pour un refus de passer (une fois de plus !) un droit de réponse dans Radio-REF.
- Attribution de la fréquence 145475 Khz pour les exercices et alertes de Protection Civile sous réserve que cette fréquence soit libre. Voir la DTRE.
- Opération TV6MMZ (commémoration du 50^e anniversaire de la disparition de MERMOZ) 2120 QSO ont été réalisés.
- Confirmation de la demande de F6BCU/88 par F8BO et le CA. Les articles techniques dans R. REF seront payés 100 F la page sous réserve d'en faire la demande.
- Relais, le CA s'étonne que le responsable du relais de CLAMART R0 aurait été sanctionné par la DTRE. Le REF va

interroger la DTRE.

- Elections et réélections, nous pouvons retenir et féliciter F1FFE/40 et F2YT/62.
- Séance de travail avec FIDELTEX le 20 décembre à... Bordeaux...?

IARU

Divergence de vues parmi nos représentants à la prochaine conférence, quant à la recommandation de l'IARU préconisant de ne pas utiliser la BLU sur 10 Mhz.

Recherche d'un nouveau siège REF

Cognac et Draguignan retiennent particulièrement l'attention. Le CA charge nos législateurs d'élaborer un projet de protocole.

Service fournitures

Suite à un appel d'offres, le CA autorise la signature après mise en forme définitive du protocole d'accord, la prise en régie par SM ELECTRONIC du service fournitures à partir du 15 février, pour une période d'un an avec tacite reconduction.

Service QSL

Les locaux de Mazamet doivent être libérés au plus vite. Une proposition antérieure ne peut être suivie. Des propositions vont être fournies pour Cognac ou Draguignan. Une étude montre que le coût du service QSL représente un tiers des cotisations des membres. Les non-membres qui en profitent également en représentent une part importante. Or les textes de l'IARU disent que pour les non-membres, l'association nationale doit acheminer

leur cartes au coût réel de la prestation.

Gestion comptable

Un OM compétent propose de faire un traitement informatique de notre gestion comptable, à titre gracieux. Affaire à suivre...

Réunions inter associations

Les négociateurs confirment au CA que l'URC a modifié les données de la négociation. Ils recueilleront un maximum d'infos à l'intention du CA lors de la prochaine réunion.

Radio REF - Rédaction - Fideltex

Signature d'un contrat de 2 ans (modification de l'article 2, paragraphe 5) la liaison entre Fideltex et le comité de rédaction sera assurée par F6ETI qui devient rédacteur bénévole.

Serveur du REF

Quelques améliorations sont nécessaires, certaines rubriques font double emploi avec le serveur de la DTRE.

Distinctions - Sanctions

F6DEL fait part des modifications proposées au RI concernant les distinctions (attribution par les DR des mérites départementaux) et la création d'un chapitre «sanctions».

Commissions

Il est envisagé la création d'une commission «Paquet Radio».

Réunion fréquences

F6DEL rend compte des réunions avec les représentants des ministères concernés ainsi qu'avec les associations de RA, au sujet d'une possible utilisation du 50 Mhz. Il confirme que cela dépend désormais de la CNCL, dont il faut maintenant attendre qu'elle soit opérationnelle.

Editions

Ouvrage sur les antennes de F6ELM, il reste à définir la présentation de ce livre.

Réunion DTRE

Compte rendu d'une réunion à la DTRE organisée à la demande de F6HNV concernant le souhait d'obtenir des autorisations définitives pour plusieurs relais, et présentation à l'administration du système «paquet radio».

Règlement Intérieur

F6DEL fait le point des principaux chapitres du RI qui font l'objet d'un projet de modifications (élections départementales et régionales, admission au REF, distinctions, sanctions, etc.)

le photographe
la sono
de l' A. G.

SUN LIGHT MUSIC SHOW

SUN LIGHT MUSIC SHOW

DISCOTHEQUE MOBILE

MARIAGES - BANQUETS - SOIRES

ALAIN _____
CLAUDE _____
PHILIPPE _____

TEL 56 78 19 78

PH L ANDURAN
- 56 93 19 78 -

REPORTAGES
SOIRES
MARIAGES
BAPTEMES
PORTRAITS
CELEBRATIONS
FESTIVITES
ANIMAUX
DIVERS

AV-DELA DES IMAGES

ASSEMBLEE GENERALE 1987

rapport moral

Cette année encore, le bureau n'est pas resté inactif et une foule de petits riens a été réalisée. Bien sûr, chaque chose prise séparément ne relève pas d'un grand défi, mais l'ensemble de tout cela représente un travail considérable.

A part Saint-Médard, point de grande manifestation, point de démonstration, aucune action menée dans le but de nous faire retrouver davantage. Les ordres ont pourtant été donnés, seule la défection des responsables en est la cause.

Le travail en profondeur qui avait été entrepris en 1985 a été poursuivi cette année encore. Le résultat commence à apparaître clairement, ce qui se traduit par un nombre d'adhérents de plus en plus important.

L'autre action maîtresse était la poursuite de la refonte de notre Radio-Club qui commence à renaître de ses cendres. Le résultat est là aussi bien apparent.

Apparent pour nous, certes oui, mais aussi pour les responsables de la Maison Pour Tous de Cenon Palmer qui nous ont alloué pour la première fois une subvention de... 4 000 francs, renouvelable tous les ans, mais aussi modifiable suivant les résultats obtenus.

Pourtant le début de l'année a été assez sombre. Après que nos antennes aient été fauchées par la chute du pylone de la radio-libre, nous avons appris que nous ne serions pas dédôm-

magés et nous avons été obligés de racheter une antenne décamétrique et un rotor. Les aériens VHF et UHF ont peu souffert. Leur réparation a été menée à bien et à moindre frais.

A côté de cela, nous avons reçu bon nombre de dons en matériels de laboratoire et de fabrication de circuits imprimés.

Parallèlement à cet effort important, nous avons fait le maximum afin de vous donner l'information le plus rapidement possible qu'elle soit du point de vue législatif, fédératif et bien sûr associatif.

Les bulletins F8REF des samedis et dimanches, agrémentés de nouvelles nationales ou locales ont été poursuivis ainsi du reste que les divers QSO de section sur les différentes bandes.

Le maximum a été également fait lors des réunions mensuelles de Palmer. Nous tacherons de condenser davantage tout en restant très précis afin de vous laisser vous retrouver entre amis. Les deux dernières réunions ont été volontairement écourtées pour aller dans ce sens, à la satisfaction générale.

La représentativité de notre section a été assurée, et l'on peut noter un maximum d'AG et de réunions interdépartementales auxquelles le bureau REF 33 était parfaitement représenté en collaboration avec d'autres membres.

Un mot simplement, afin de ne pas oublier cette année encore les achats importants et la revente sans bénéfice

Assemblée Générale 1987 - Rapport Moral (suite)

à ceux qui en ont fait la demande, de matériels réformés y compris même ceux destinés au musée de la section qui continue soit dit en passant de prospérer trop lentement.

Que dire de tout le travail effectué sur le relais R5. Ce n'est pas fini, mais il est plus sage d'attendre les beaux jours pour améliorer le rayonnement sur l'agglomération bordelaise à moins qu'un OM intrépide décide de grimper tout la haut une la date prévue à l'avance, malgré le WX du moment.

Voilà donc exposé en quelques mots le travail visible, mais à côté de cela il reste tout le travail anodin mais coutumier ou pas que demande une section comme la notre. C'est en fait la partie cachée de l'iceberg.

Reste pour être franc, ce qui est négatif. Aucune démonstration ni manifestation où le public aurait été convié. Nous en avons décrit les causes. La manifestation où le public aurait été convié. Nous en avons décrit les causes. La manifestation prévue à Palmer

(hors responsables) pour fêter dignement la chandeleur a dû être annulée à cause de la neige... L'attentisme de certains n'a fait que reculer d'une année l'établissement de notre siège au Radio-club, également la réunion Inter-Radio-Club qui aurait permis de traiter des problèmes fondamentaux et voir comment réaliser sur leur territoire respectif des manifestations et des réjouissances auxquelles tout le monde aurait sans doute eu envie de participer.

Pour ce qui est de l'Infom, il est en très sérieuse perte de vitesse, malgré les efforts visibles de la rédaction obligée d'assurer pratiquement toute seule sa survie. Mais là, que chacun des membres calcule son taux de participation. Il n'est pas question ici de finances, mais simplement d'informations, d'articles divers. Les appels, les mises en garde n'ont pas été entendus.

Ainsi, nous ne cachons pas qu'il sera très difficile de faire porter la moindre part de responsabilité à la rédaction ou au bureau.

ordre du jour

- Accueil
- Rapport Moral
- Rapport Financier
- Modification de statuts
- Remise des récompenses
- Election des membres du bureau
- Questions diverses

En raison de l'AG du département de la Dordogne, notre Délégué Régional F8DZ ne sera pas présent parmi nous.

Assemblée Générale (suite)

Rapport financier

Compte d'exploitation pour 1986

| CHARGES | | PRODUITS | |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Frais Postaux | 462,00 F | Cotisations | 8 340,00 F |
| Frais bulletin | 2 376,30 F | Dons | 1 050,00 F |
| Frais administratif | 177,22 F | Fournitures | 634,00 F |
| Mission réception | 998,80 F | Tombola | 980,40 F |
| Matériel technique | 786,00 F | Relais | 1 640,00 F |
| Bibliothèque technique | 155,00 F | Divers | 100,00 F |
| Fonctionnement R.C. | 1 350,00 F | Service QSL | 2 725,60 F |
| Assurances | 1 345,00 F | | |
| Achat fournitures | 2 579,00 F | | |
| Relais | 2 624,20 F | | |
| Service QSL | 435,00 F | | |
| | 13 288,52 F | | 15 470,00 F |
| Résultat de l'exploitation : 15 470,00 F – 13 288,52 F = 2 181,48 F | | | |

Bilan 1986

| ACTIF | | PASSIF | |
|-------------|-------------|-----------------|-------------|
| Trésorerie | | Situation nette | |
| Livret bleu | 11 036,49 F | | |
| Banque | 316,64 F | | |
| Caisse | 1 775,66 F | | 13 128,79 F |
| | 13 128,79 F | | |

Le mot du trésorier

F6HWO

L'Assemblée Générale 86 m'a élu trésorier et je remercie ceux qui m'ont fait confiance. J'avais accepté par avant de me présenter pour aider la section, notre ami Jean F2BJ souhaitant se retirer depuis plusieurs années. Il a beaucoup donné de lui même au REF qu'il soit national ou départemental et il nous aidera certainement encore.

Je tiens à vous dire que je n'ai aucune formation de comptabilité mais j'accomplirai ma tâche du mieux que je pourrai en souhaitant vous servir de mon mieux F2BJ m'a laissé une comptabilité saine et je l'en remercie ainsi que de ses conseils.

Voilà donc mon premier rapport financier, si l'on fait abstraction du service QSL, les charges sont pratiquement égales aux produits et notre crédit en banque est à mon avis sécurisant. En ce qui concerne le service QSL une

fois le crédit épuisé et il le sera vite, il faudra trouver une solution équitable pour tous, je vous invite à y réfléchir. Actuellement les frais d'expédition depuis Mazamet jusqu'à F2HE notre QSL départemental sont payés par le restant des provisions.

L'année 1986 a été très pauvre en manifestation, je le déplore et souhaite qu'en 1987 il en soit tout autrement, mais nous reparlerons de tout cela à notre AG alors à bientôt de visu et 73'.

Je remercie ceux qui ont renouvelés leur adhésion et rappelle aux autres que la cotisation est de 80 F (voté à l'AG 86) chèques libellés à l'ordre du REF 33 et à faire parvenir à mon adresse :

DUBOIS Francis
Cité Maurice Thorez
Bât D12 - Appt 150
33130 BEGLES

le Trésorier,


ONDE
MARITIME
INFORMATIQUE

Toutes les applications
de votre micro :

GESTION - HOBBISTE

257 rue Judaique - 33000 BORDEAUX
Tél. : (56) 24.05.34

 **KENWOOD**

 **ICOM**
 **YAESU**

TONNA
F 9 F T

Assemblée Générale (suite)

Menu midi - 120 francs

Apéritif Kir
Potage
Salade Landaïse
Saumon Bellevue
Confit de canard
Pommes - Haricots verts
Plateau de fromages
Pâtisseries
Café - Digestif
Vins blanc et rouge

Menu soir - 62 francs

Taloulet en salade
Variété charcuteries
Roti de porc - Chips
Salade
Fromages
Pâtisseries
Café
Vins

**SONO AVEC ANIMATION - MUSIQUE - DANSES - TOMBOLA
MATERIEL EN VENTE LIBRE**

**... de quoi passer une bonne journée dans des salles chauffées
VASTE PARKING**

**Un photographe assurera le reportage de la journée (AG - Gastro midi et soir)
et présentera les épreuves vers 16 h 30 pour commande.**

Pour les personnes qui ne peuvent se libérer qu'en fin d'après-midi, possibilité de réserver pour le soir uniquement.

Les amis s'intéressant de près ou de loin à nos activités sont cordialement invités.

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 1er AVRIL A :

R.E.F. 33, 3, Rue Pierre Benoît
Pont de la Maye
33140 VILLENAVE D'ORNON

AG 1987
GASTRO

NOM PRENOM

INDICATIF ADRESSE

NOMBRE DE PERSONNES ADULTES ENFANT - 10 ans
(DEMI-TARIF)

MIDI MIDI et SOIR SOIR seulement

Soit la somme de F. CHEQUE LIQUIDE

Tous les chèques libellés à l'ordre du REF 33

A ADRESSER AVANT LE 03 AVRIL 1987 A :

AG 1987

R.E.F. 33, 3, Rue Pierre Benoît
Pont de la Maye
33140 VILLENAVE D'ORNON

POUVOIR

Je soussigné, REF N°

Membre du Réseau des Emetteurs Français R.E.F. 33, à jour
de ma cotisation, déclare donner pouvoir à :

Nom & Prénom Indicatif.....

Pour me représenter à l'A.G. du R.E.F. 33 convoquée pour
le 05 AVRIL 1987, prendre part à toutes délibérations,
solliciter toutes explications, émettre tous avis et tous
votes ou s'abstenir sur les questions portées à l'ordre du
jour, accepter toutes fonctions s'il y a lieu, substituer
dans tout ou partie des présents pouvoirs et, généralement,
faire le nécessaire.

Fait à le

Signature :

(faire précéder la signature des mots "Bon pour pouvoir")

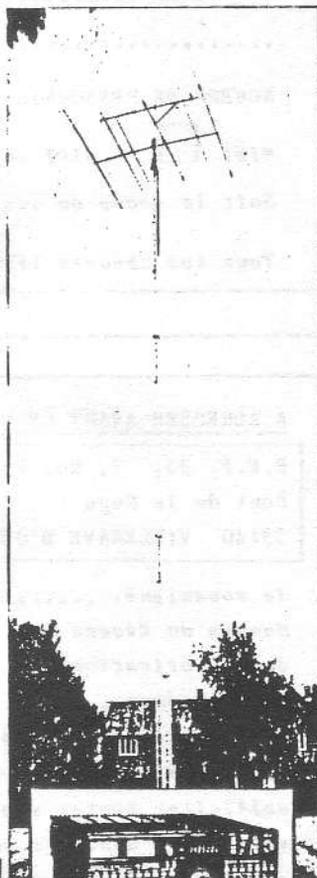
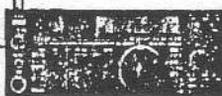
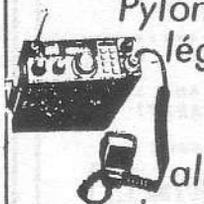
DU PLUS PETIT AU PLUS GRAND

GES Nord vous habille des pieds à la tête

*Pylones autoportantes type
léger, normal ou lourd.
cables coaxiaux,
connecteurs, rotors,
alimentations, casques,
micros, manipulateurs, etc.
Matériels UHF, VHF,
décamétriques, avec ou
sans options.*

*Devis de
stations complètes
livrées "clés en
main" réalisées
suivant vos
aspirations.*

*Pour les classes
A et B, nous
disposons de
matériels.*



GES-NORD : 9, rue de l'Alouette - 62690
ESTRÉE CAUCHY
CCP Lille 7644.75W

Un appui sûr

48.09.30.
(27)22.05.82.



Josiane et Paul (F2YT) à votre service.

pour un meilleur infom

Il n'est pas question ici, de volontariat permanent avec toutes les obligations que cela comporte et qui à coup sûr, grève sérieusement le temps de loisir, car l'amateurisme est avant tout un plaisir qu'il ne faut pas transformer en obligation journalière.

Il est impératif que, pour une section comme la notre qui est rappelons-le une des plus importantes, le bureau soit beaucoup plus étoffé et que la rédaction de l'Infom n'incombe pas qu'à une seule personne qui a déjà par ailleurs d'autres responsabilités relativement importantes au sein de l'association.

La demande ne porte pas sur la rédaction de l'Infom, elle porte juste sur quelques aides qu'il devient nécessaire de trouver. Ces petits travaux qui ne demandent que très peu de temps et d'une manière très sporadique ne sont certainement pas astreignants mais le plus souvent enrichissants, touchant de très près la spécialisation de chacun, qui est à même de donner un renseignement lui semblant futile parce-qu'il a l'habitude et l'expérience aussi bien en trafic qu'en technique. Ce détail, ce trafic, cette technique manquent à coup sûr à beaucoup, qu'ils soient anciens, chevronnés ou débutants. Par exemple et tout simplement, comment se déroule... un QSO en graphie, le processus pour contacter une expédition DX. Là, le SWL, le F1, ne connaissent pas. Les satellites ceux qui sont QRV, les QRT, le trafic, les antennes, la polarisation, etc. En décimétrique les bandes

qui s'ouvrent vers telle contrée, l'époque et ce que l'on peut y trouver. Il reste aussi les signaux spéciaux du genre Paquet, SSTV, RTTY, FAX en décimétrique mais aussi en VHF, la télévision, le DX VHF/UHF, les propagations constatées... Pourquoi ne pas signaler les stations QRV, les fréquences et les heures habituelles de trafic...

Ne pensez-vous pas que ce genre de renseignement devrait être diffusé par le canal de l'Infom et que même si on ne l'utilise pas il est bon de connaître ne serais-ce-que pour le plaisir de savoir, d'apprendre ?

Des articles tous faits, bien sûr, mais il a été dit plusieurs fois que si le temps vous manque, que vous n'ayez pas la plume facile nous pouvons les rédiger à partir de simples notes.

Avouez tout de même que ce n'est pas le bout du monde cette tâche si souvent demandée et si difficile à obtenir.

Que dire du grand silence des futurs OM's, des SWL, des FA et FB. Personne n'a appelé les serveurs DTRE ou REF ? Et les compte-rendus d'examen amateurs qui peuvent aider les futurs candidats à la licence.

Non ce n'est certainement pas un travail titanesque, mais seulement faire preuve d'esprit associatif en prenant un tout petit peu de son temps, tout en se faisant plaisir à œuvrer utilement en transmettant son savoir et ainsi rendre notre Infom encore plus attrayant pour une somme de travail, devenue enfin dérisoire.

Modifications des Statuts

L'année dernière, lors de notre assemblée générale, le bureau avait suggéré de modifier les statuts qui régissent notre association.

L'article 4 n'est pas en conformité avec les statuts du REF ni avec les textes de loi en vigueur.

ARTICLE 4 DES STATUTS REF 33

L'association est administrée par un comité directeur pouvant comprendre au moins cinq membres élus pour un an par l'Assemblée Générale. Le Président est élu en tant que tel par l'assemblée Générale. L'ensemble des membres élus constituant le Comité Directeur élit son bureau en choisissant parmi eux :

Vice Président, secrétaire, Trésorier par exemple.

REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION NATIONALE

Article 5

Chaque section est dirigée par un bureau ou comité directeur de six membres au minimum. Ce bureau est élu dans le respect des textes de lois régissant les associations type loi de 1901.

Article 7

Chaque bureau départemental élit pour un an un «Président Départemental». Celui-ci doit remplir les mêmes conditions d'éligibilité que les membres du Conseil d'Administration, etc.

Nous sommes une bien petite association et nous savons que les volontaires ne se bousculent pas. Nous pouvons tout en restant dans la légalité, élire un comité directeur dont tous les membres font partie du bureau exécutif. Ce qui s'est fait jusqu'à présent.

Par contre, l'élection du Président

ainsi que la durée des mandats des membres du C.A., seront modifiées pour les raisons suivantes :

- 1) D'après les textes officiels et les statuts du REF, c'est le C.A. qui doit élire le Président et non l'assemblée.
- 2) La majorité des autres sections REF élit leur bureau pour 3 ans renouvelable par tiers tous les ans, ce qui permet d'éviter une coupure comme celle que nous avons connue en 1985.

Ainsi donc, pour éviter toute erreur nous nous servirons tout simplement du modèle de statuts que nous conseille le législateur dans l'ouvrage "Régime Général des Associations" qui est établi par les soins du Ministère de l'intérieur à la page 92, art. 9.

Voici le texte que nous proposons en remplacement de notre article 4.

Article 4

L'association est dirigée par un conseil de membres, élu pour trois années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- 1) Un Président ;
- 2) Un ou plusieurs vice-présidents ;
- 3) Un secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint ;
- 4) Un trésorier, et, si besoin est, un trésorier adjoint ;

Le conseil étant renouvelé chaque année par tiers, la première et la deuxième année les membres sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de

Assemblée Générale - modifications des statuts (suite)

ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

L'Article 4 du règlement intérieur du REF nous laisse libre de nos choix :

Chaque section départementale peut ou non déposer ses propres statuts, lesquels devront, en tout état de cause, se conformer aux dispositions des statuts REF et à l'esprit de la loi 1901.

Une section départementale sans statuts adhère nécessairement aux statuts nationaux et au présent règlement en vigueur.

Et pour couper court à certains

échos sur l'obligation d'une A.G. extraordinaire pour pouvoir modifier les statuts, le législateur nous apprend à la page 53 et au paragraphe 2 «Fonctionnement» de l'ouvrage cité en référence précédemment :

Les questions importantes sont soumises à l'assemblée générale qui se réunit au moins une fois par an. Il appartient notamment à l'assemblée générale d'approuver le rapport moral...

En outre, l'assemblée générale décide, le cas échéant, le l'adoption d'un règlement intérieur, de la modification du titre ou des statuts, du relèvement des montants des cotisations, du transfert du siège social et enfin de la dissolution de l'association et de la dévolution de ses biens.

Nouveaux autorisés

dès que vous êtes titulaire de votre indicatif, prévenez :

le secrétariat, qui rectifiera votre carte.

le service QSL en rappelant votre numéro REF ou FE.

Merci.

POUR VOS ACHATS
DONNEZ LA PRÉFÉRENCE A NOS ANNONCEURS



L'A.G. à CESTAS

5 AVRIL 1987

organisée par le Radio-Club FF6KUQ

3 grands axes pour arriver jusqu'à Cestas :

- Autoroute A 63 sortie CESTAS-CANEJAN, puis vers Cestas
- Nationale 250 prendre GAZINET puis vers Cestas
- Nationale 10 prendre CESTAS

(Fléchage assuré sur nationales et après sortie autoroute)

Situation Géographique (voir plan ci-contre)

- Assemblée Générale
Centre Culturel de Cestas-bourg
- Repas et exposition
Salle du Comité des fêtes de Cestas-Réjouit

Radloguidage et Accueil : assurés à partir de 8 h 15

- 145.725 - Relais de Bordeaux (FF6KUQ)
- 145.500 - Dégagement
- 145.550 - Station mobile à l'entrée du parking

(Surveillance du Parking assurée par des gardes communaux)

L'Assemblée Générale débutera à 9 h précise

Indigeste mais important

FIAHI

Soyons réalistes et voyons ensemble pourquoi cette année, notre section n'a pas eu le vent en poupe. Je n'ai jamais caché la vérité et ce n'est pas maintenant que je vais commencer.

A part le désintéressement général à la vie associative, phénomène bien connu et de plus en plus important de nos jours, je trouve inconcevable que certains responsables au bureau, fiers de voir s'étaler leur indicatif dans la deuxième page de couverture de notre Infom, ne tiennent pas leurs engagements sous prétexte de futilités raisonnables qu'elles soient professionnelles ou autres, exceptées bien sûr la maladie.

J'ajouterai à cela, qu'à la suite de la réunion du mois de juin à Palmer, où l'on a pu voir s'étaler autant d'ignorance envers certains problèmes techniques et d'autoritarisme débordant dans l'indécence à tel point que bon nombre de participants s'étant réfugiés dans le silence en ont été outrés, je me suis demandé si cela valait encore le coup de continuer à prendre autant sur moi-même. Pour être franc jusqu'au bout, je dois dire aussi qu'il ne s'est pas passé une seule réunion de bureau où je n'ai été pris à parti et où l'on m'a fait remarquer d'une manière parfois fort désobligeante que je faisais beaucoup trop de travail tout seul et qu'il fallait absolument que des hypothétiques volontaires s'en chargent. D'où bien sûr de longues discussions fort animées perturbant obligatoirement le reste de la réunion où un travail constructif ne peut être fait dans un climat réel de vexation sans pour cela que ce soit fait méchamment. Je me suis même entendu dire qu'il serait souhaitable de demander l'autorisation de faire tel ou tel

courrier, le présenter ensuite à la réunion suivante pour correction et l'envoyer par la suite.

Étant un humain comme un autre avec ses défauts et qualités j'ai jugé que trop c'est trop et j'ai décidé de me fixer uniquement comme travail ce que les prérogatives d'un Président désignent. Plus question de tout mettre en œuvre mais simplement de donner toutes les directives en distribuant le travail. Ainsi donc, nous verrons bien ou nous mèneront les conseils tels que... vous devez..., il faut..., ce n'est pas à vous de faire..., faites travailler les autres..., etc. Si certains responsables ont parfaitement fait leur travail, il n'en n'est pas de même pour tous, aucune idée, aucune initiative et si par hasard grâce à une tierce personne une action peut avoir lieu, on commence la mise en œuvre mais c'est tout car on appelle vite le Président afin qu'il termine le travail et surtout qu'il prenne en charge toutes les responsabilités. Je passerai sous silence un attentisme démesuré qui fait qu'un an après notre AG 86 nous en sommes toujours au même point.

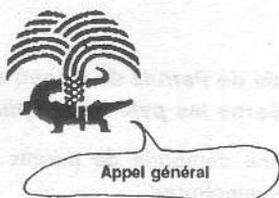
Voilà pourquoi cette année a été bien triste et je souhaite que les directives que j'ai donné et qui n'ont pas abouti voient le jour. Pour cela il nous faut un bureau beaucoup plus étoffé avec des gens qui se sentent concernés et que les conseillers cessent de mettre des bâtons dans les roues et surtout qu'ils laissent faire ceux qui ont envie de travailler.

Qu'ils fassent en sorte que les réunions de bureau soient normales, qu'un climat de bonne entente y règne ou seules des discussions constructives ont place.

à qui la faute...

F1AHI

pourquoi seulement 2 Infoms au lieu de 4 ?



Là encore il faut en chercher les causes dans le manque de plus en plus évident de participation à la vie de la section.

La sonnette d'alarme a déjà été tirée plusieurs fois, mais personne n'y a pris garde.

Relisons nos anciens bulletins, dans tous nous y voyons des appels de plus en plus pressants en ce qui concerne les demandes d'articles.

Alors je pose la question : que peut faire un rédacteur sans articles... oui bien sûr... se les faire !.

Prenez donc le dernier Infom et comptez les articles qui ne sont pas signés, faites la même chose avec ce numéro, additionnez et rajoutez tous les articles qui incombent au Président, faites les totaux. Pour corser un peu, allons plus loin et essayez donc d'évaluer un temps moyen pour chaque et faites la multiplication. Combien trouvez-vous ? Etes-vous certain de ne pas avoir oublié tout le temps que représente la recherche des documentations pour être le plus exact possible dans le détail des explications ?

Après cette dernière correction, ce total... ?

Vous devez bien vous douter que tout ce temps n'est que celui des loisirs et qu'il n'est pas question de continuer ainsi.

C'est pourtant simple d'envoyer un petit article ou même comme il a déjà été écrit dans ces colonnes, voir avec le rédacteur ou le secrétariat comment faire pour expliquer clairement une manip, un tour de main ou même un article assez long y compris des schémas.

Vous désirez que notre bulletin de liaison continue à sortir, alors aidez le rédacteur avec vos envois.

Justement dans ce numéro vous avez un exemple merveilleux qui ne peut que culpabiliser ceux qui n'ont jamais rien envoyé.

Que penser quand on sait qu'un article, un des meilleurs de ce numéro d'Infom a été envoyé par... un aveugle !.

Vous voulez un Infom ? ...alors... **participez !.**

Moi, je suis prêt à continuer ! et vous, à m'aider ?

PYLONES ET ANTENNES

INATP

PERMIS DE CONSTRUIRE

Processus d'une demande de Permis de Construire pour l'autorisation d'installer une antenne. Concerne les pylones de plus de 12 mètres.

- 1) Dépôt à la mairie d'une demande de permis de construire modèle CERFA n°46.0303 en quatre exemplaires.
- 2) Aviser (avec les copies) la direction départementale de l'équipement DDE avec une lettre explicative de ce qu'est l'émission d'amateur par rapport à la CB.
- 3) Aviser (avec les copies) le Bureau Central Interministériel de documentation et servitudes radioélectriques 67, avenue Lénine, pièce 742 - 94112 ARCUEIL CEDEX avec une lettre explicative.
- 4) Si votre QTH se trouve dans un site qui peut être "classé" se renseigner auprès de l'architecte des monuments historiques et des sites de votre région, si vous trouvez dans un périmètre d'interdiction il faut négocier, dans certains cas cela est positif.
- 5) Attention il existe des cas particuliers et le cas de litige par exemple avec un syndic d'immeuble, il est nécessaire de contacter Maître LEVY Avocat du REF (F6CVR) 22, avenue de la Grande Armée - PARIS 17° - Tél. : 43.80.11.50 ou 43.80.51.74. Ce processus de P. de C. s'applique également aux antennes de plus de 4 mètres montées sur des immeubles ou sur des résidences individuelles, en cas de graves litiges avec les Mairies prendre contact et envoyer le double du dossier à F8BO, Pierre HERBET La Deixière Mouen - 14790 Verson - F8BO est membre de l'association des Maires de France (Delai : environ 2 à 3 mois).

remerciements

N'ayant pas eu l'occasion de revoir l'OM, le Président profite de cette petite place pour remercier tout particulièrement et très chaleureusement la personne qui s'était engagée à apporter le nécessaire commandé, pour la dernière réunion de l'année à Palmer.

En effet, nous avons commandé du Champagne pour terminer comme il se doit l'année. Il n'est jamais arrivé et les bouchons ont dû sauter ailleurs !

Heureusement que Jean-Jacques F6HXJ a eu la bonne idée d'en apporter.
Merci Jean-Jacques tu m'as sauvé du ridicule !

Le Président,

LE FRÉQUENCÉMÈTRE ○○○○○○○○

La dernière fois, nous avons décrit un manipulateur électronique. Nous avons vu le fonctionnement de certains circuits intégrés logiques. Cette fois, toujours dans le cadre d'une meilleure compréhension de la logique digitale nous allons décrire les principaux circuits d'un fréquence-mètre numérique.

Pourquoi direz-vous en TTL alors qu'il existe sur le marché des "Chips" à 40 pattes remplissant toutes ces fonctions. Sommes-nous rétrogrades ? Non mais tout simplement, ces circuits sont disponibles partout et pour un prix très bas, de plus on en trouve des kilos dans les surplus et ils ne craignent pas trop les attaques du fer à souder, sans dire qu'il devient facile de bien comprendre leur fonctionnement.

Définition de la fréquence

La fréquence d'un signal périodique électrique est de nombre d'oscillations complètes (périodes) effectuées en une seconde.

Sachant cela, il nous est maintenant possible de faire le synoptique de notre appareil (*figure 1*).

Description générale

Le signal dont on veut déterminer la fréquence, se présente à l'entrée d'une porte normalement fermée. L'ouverture de cette porte est commandée par une BASE de TEMPS et se fait dans le cas le plus simple (mesure des Hz), pendant une seconde

très précisément. Pendant cette seconde, le signal traverse cette porte et se retrouve appliqué à un compteur rapide, capable de dénombrer très exactement le nombre d'impulsions atteignant son entrée. La porte refermée, le compteur s'arrête et affiche le résultat, lequel est la valeur en HERTZ de la fréquence, puisque la durée du comptage fut de une seconde.

Le compteur

Cette section de l'appareil est chargée de compter les impulsions pendant l'ouverture de la porte, d'afficher le résultat du comptage en base de 10, c'est-à-dire suivant notre manière habituelle de lire les nombres. Il est évident qu'il comprendra autant d'étages que d'afficheurs.

Chaque étage comprend une DECADE DE COMPTABLE comptant de 0 à 9 et sortant le résultat en code binaire (base 2), un CIRCUIT DE TRANSFERT (mémoire d'affichage) ne laissant passer le résultat que lorsque le comptage est bien terminé, un CIRCUIT DÉCODEUR assurant la conversion en décimal du résultat binaire et réalisant en même temps la commutation des segments des afficheurs.

Voyons en détail un circuit de DECADE.

C'est un circuit intégré du type SN7490 qui en assure la fonction. Nous avons en *figure 2* le brochage et en *figure 3* son schéma interne.

Nous voyons que c'est un circuit

assez complexe qui comprend quatre basculeurs JK. Le basculeur JK résulte de l'intégration de montages bien connus en électronique traditionnelle, c'est-à-dire à composants discrets, entre autre la fameuse bascule dite FLIP-FLOP ou ECCLES JORDAN. Mais l'intégration a permis d'ajouter les entrées J et K, cela confère au basculeur des propriétés insoupçonnées. Dans le schéma donné en figure 4 nous voyons qu'il ne s'agit en définitive que de portes NAND. Le fonctionnement étant très complexe il n'est pas question ici de détailler mais d'en donner simplement des grandes lignes.

1^{er} cas : J = 1, K = 1

Le basculeur va alors fonctionner comme un ECCLES-JORDAN, c'est-à-dire que les sorties vont changer d'état à chaque impulsion arrivant sur l'entrée H (entrée Horloge, CLOCK en anglais). Voyons le détail de l'opération :

- sur le flanc montant du signal d'horloge on a un blocage des NAND 5 et 6 qui provoque la séparation du basculeur maître et de l'esclave
- pendant que reste au niveau haut le signal de l'horloge, transfert des informations J et K à travers le basculeur maître
- sur le flanc descendant de l'horloge, inhibition des entrées J et K et reconnection maître-esclave, amenant l'affichage du résultat sur les sorties Q et sa complémentaire \bar{Q} (lire Q barre) (voir figure 5)

2^e cas : J = 0, K = 0

Le basculeur est tout simplement

bloqué dans l'état où il se trouve et le signal de l'horloge est inactif.

3^e cas : J = 1, K = 0

Dans ce cas la sortie Q prendra le niveau 1 au premier coup d'horloge, (donc $\bar{Q} = 0$) et cela quel que soit son niveau préalable. Les coups d'horloge suivants seront inactifs.

4^e cas : J = 0, K = 1

C'est l'inverse du 3^e cas soit Q à 0 et \bar{Q} à 1.

Rôle de \bar{S} dite de preset. C'est la remise préalable à 1. Elle permet donc AVANT toute action de H, de faire Q = 1 et $\bar{Q} = 0$. Cela s'obtient en portant \bar{S} (normalement au niveau 1) au niveau 0 pendant un temps très court.

Rôle de \bar{R} dite de Clear (effacement). C'est la remise à zéro, elle permet de retrouver Q = 0 et $\bar{Q} = 1$. Cela s'obtient aussi en portant cette entrée à 0 alors qu'elle est normalement au 1.

Maintenant que nous savons comment marche une bascule JK voyons la DECADE complète qui en compte quatre dans un même boîtier (figure 3). Pour nous aider à mieux comprendre nous trouvons en figure 6 le diagramme de fonctionnement du SN7490.

Le premier JK est autonome, ses entrées J et K sont au niveau 1. Ce JK est donc un simple diviseur par deux. Sa sortie est appelée A. Cette sortie est raccordée extérieurement à l'entrée d'une chaîne de trois basculeurs II, III et IV constituant un DIVISEUR PAR 5. Au départ, nous suppo-

sons B, C, D, = 0 donc $\bar{D} = 1$. Le J de II est donc à 1, ainsi que le K. Le basculeur II va donc diviser par deux et donner le signal B.

Le III ayant J et K à 1, divise aussi par 2 et donne C (les basculements se faisant toujours sur les flancs descendants des signaux d'horloge).

Le Basculeur IV reçoit sur son entrée horloge le signal A (tout comme le II), mais possédant lui seul 2 entrées J. Il faudra qu'elles soient toutes les deux au même niveau 1 pour que le basculement ait lieu sur le flanc descendant de A (car K est à 1). Or le diagramme montre que $J_1, J_2 = 1$ pendant les instants 6 à 8 (car J_1, B et $J_2 = C$). Le IV basculera donc au premier flanc descendant de A qui suivra. C'est-à-dire à l'instant 8, donnant $D = 1$ et $\bar{D} = 0$. Mais alors, le J de II vient à 0 et le deuxième basculeur étant déjà à ce même 0 y reste au coup d'horloge suivant (instant 0) alors que le IV repassera à 0.

On constate donc qu'à la dixième impulsion (instant 0 de la figure 3) tous les basculeurs repassent à 0. L'ensemble a donc "recyclé" et cela s'est bien fait sur la dixième impulsion du signal d'horloge.

Dans notre compteur nous savons que nous pouvons bloquer cette DECADE à toutes les secondes pour effectuer une mesure, qu'il nous faut autant de DECADE que d'afficheur. Il est très simple de les réunir entre eux : la sortie D à l'entrée H de la suivante et à chaque nouvel arrêt de la porte d'entrée on efface tout par un niveau 0 sur tous les \bar{R} . Nous voyons également que chaque DECADE nous permet d'avoir un code binaire (A B

C D) que nous pouvons envoyer directement sur l'étage de commande des afficheurs appelé TRANSFERT.

TRANSFERT

Quelques mots simplement sur cet étage équipé de SN7475. On peut le considérer comme un interrupteur qui garde en mémoire les informations présentes avant sa coupure. Pour manœuvrer cet inter nous nous servons tout simplement de l'information présente sur les \bar{R} des décades. Pourquoi cet inter ? Parce que, lors d'une mesure de fréquence, le compteur dénombre pendant une seconde (par exp.) le nombre d'impulsions reçues. Donc pendant cette seconde les chiffres défilent très rapidement et ils sont totalement illisibles. La seconde écoulée, le résultat apparaît, mais comme le comptage est répétitif on verrait donc périodiquement et pendant un temps très court un affichage fixe, entre de plus longues périodes illisibles. cela serait fort désagréable. Ce circuit supprime un tel défaut puisqu'il garde en mémoire les informations pendant qu'il est en arrêt, autrement dit pendant que le compteur fait une nouvelle résolution. Ce circuit entrant et sortant en code binaire sera branché à un décodeur pour attaquer directement les afficheurs 7 segments.

TRANSCODEUR BCD/7 Segments.

Peu de choses à dire sur ce circuit, à elle seule son appellation dit tout ou presque. Il est à noter qu'il est équipé de sorties indiquant un dépassement de la mesure dès que l'afficheur indique un 9 et qu'il est possible quand il

est groupé avec d'autres (cas de plusieurs afficheurs) éviter que ceux-ci indiquent ou affichent des zéros non significatifs par exemple 0015 et on aura simplement d'affiché 15).

L'HORLOGE

Nous avons vu que notre fréquencesmètre utilise le Hertz pour ouvrir sa porte d'entrée et faire fonctionner les compteurs. Ceci n'est bien sûr valable que pour une mesure en Hertz. Pour mesurer des Khz et des Mhz, il faudra que l'horloge et les compteurs aillent plus vite, que la porte d'entrée s'ouvre moins longtemps afin de pouvoir afficher le résultat sur un nombre réduit d'afficheurs. C'est pourquoi la Base de Temps compte le Hertz, le Khz et le Mhz. Afin d'avoir une très grande précision de mesure il faut que cette base de temps soit très stable et parfaitement juste, c'est pourquoi elle sera bâtie autour d'un Xal d'au moins 10 Mhz si possible en

enceinte thermostatée. La chaîne des diviseurs sera composée de Décades identiques à celles utilisées dans le compteur. Par la même occasion il est à noter que ces Décades peuvent également diviser par 5. Il devient également possible de se servir de cette base de temps comme petit standard de fréquences (voir figure 6). Nous voici arrivés au terme de cette description et pourquoi ne pas dire qu'un multimètre digital est basé sur le même principe à part le fait qu'il comporte en plus un convertisseur Analogique/Digital chargé de convertir la tension à mesurer en fréquence parfaitement mesurable comme nous venons de le voir. Il est évident qu'il n'est pas question ici, de parler des Prédiviseurs VHF et UHF qui ne sont que des diviseurs supplémentaires, ni même des techniques à haute intégration dans un même boîtier, car la description pour une bonne compréhension serait tout autre.

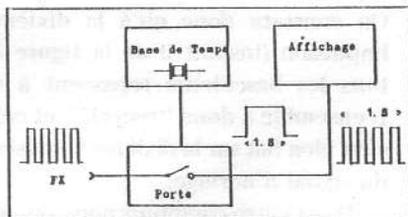


Fig 1 Synoptique du Fréquencesmètre

**RESEAU des
EMETTEURS
FRANÇAIS**

Association nationale sans but lucratif,
fondée en 1925,
reconnue d'utilité publique,
groupant les Radioamateurs.
Section Française de l'Union Internationale
des Radioamateurs (IARU)

A PROPOS DU REPIQUAGE DE QSL

Nous signalons aux membres qui commandent des QSL repiquées à leur indicatif que, pour des raisons techniques évidentes, l'imprimeur ne peut les réaliser au jour le jour. Jusqu'à nouvel ordre, une attente de deux à trois semaines doit être considérée comme normale.

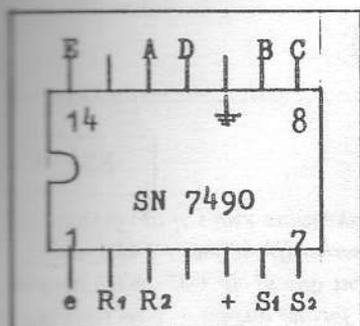


Fig 2

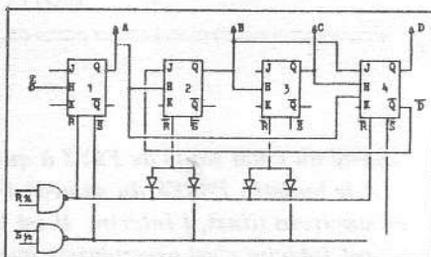


Fig 3 Schéma interne du 7490

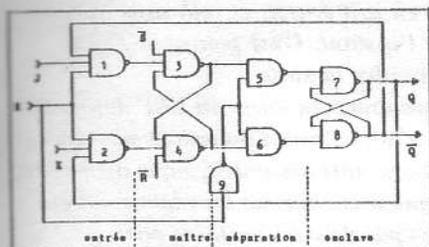
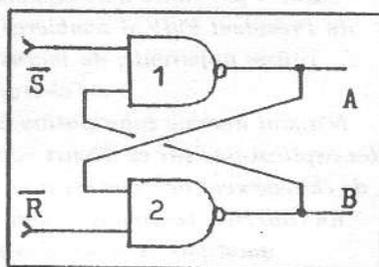


Fig 4 Basculeur JK



Bascule R.S.

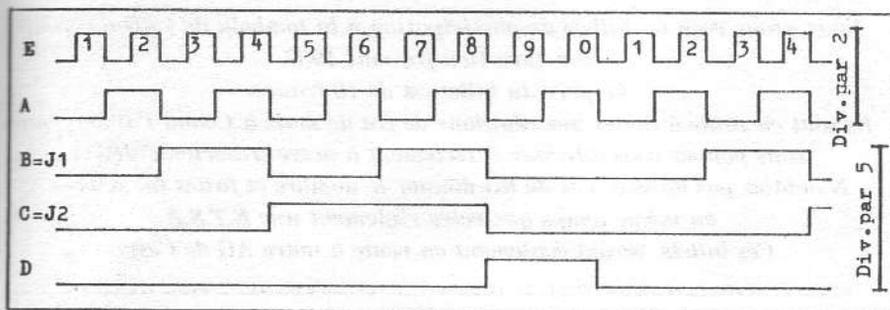


Fig 6 Diagramme de fonctionnement du 7490

SERVICE QSL

B.P. 273 - 81209 MAZAMET
(pas de téléphone)

SERVICE FOURNITURES



nouvelle
adresse

20 bis, avenue des Clairons - 89000 AUXERRE
☎ 86.46.96.59 - Fermé le lundi

nouvelle
adresse

DIVERS

F8REF

Suite au QRM santé de F9YZ à qui nous souhaitons une rapide guérison, le bulletin F8REF du samedi 14 heures sera diffusé par F1AHI qui en assurera ainsi, l'intérim. Il est bien évident que si un OM désire assurer cet intérim c'est avec plaisir que nous lui ferons adresser directement ce bulletin. Une seule restriction... être sérieux et le passer à l'heure !

D'autre part, la rédaction de ce bulletin était jusqu'à maintenant assurée par notre ami alphonse F6BST. Suite à une décision brutale du Président F9IV il semblerait qu'il en soit écarté, et cela sans aucune raison apparente, du moins pour l'instant. C'est pourquoi F8TM a été chargé de prendre la suite.

N'ayant aucune information en provenance du siège du REF donnant des explications sur ce départ subit, et n'admettant absolument pas ce genre de changement brusque au premier abord anti-associatif, nous avons fait un courrier, comme il se doit. Dès que nous aurons les réponses à ces questions nous ne manquerons pas de vous en faire part.

Assemblée Générale de Nîmes

Nous avons reçu les billets de participation à la tombola de l'AG de Nîmes qui aura lieu fin mai 1987.

Le prix du billet est de 10 francs.

Ils sont en vente à toutes nos réunions de fin de mois à Cenon Palmer, mais vous pouvez vous adresser directement à notre trésorier F6HWO.

N'oubliez pas dans ce cas de lui donner le nombre et faites lui parvenir en même temps que votre règlement une E.T.S.A.

Ces billets, seront également en vente à notre AG de Cestas.

Matériel volé

FIBPK nous signale que son transceiver IC271H ayant été donné à la Sernam a disparu pendant son transport entre la gare de Bordeaux et la rue Judaïque le 10 décembre 1986. Son numéro de série est : 28703201.

Il est équipé d'un préampli Gasfet IC PS 35, l'ampli linéaire est en panne.

Pour toutes informations utiles, contacter François par téléphone au 58.44.90.32 entre 11 H 30 et 14 h ou 18 h et 22 h.

Par lettre PTT :

François Marres - Rue Croix-Blanche - 40310 GABARRET.



télégraphie amateur en France

F3DN

L'Union Française des Télégraphistes est ouverte à toutes et à tous, les passionnés de ce mode de transmission.

Comme sa dénomination l'indique, elle se veut être le rassemblement, non seulement des Amateurs Français, mais aussi de tous ceux qui peuvent échanger en télégraphie, dans un français correct, autre chose que du code.

Née en 1985 à l'initiative d'un grand nombre d'entre nous et en particulier de 30 mordus qui tiennent le rôle de Parrains Fondateurs, elle met à disposition de ses Membres quelques activités télégraphiques tels que : concours, challenges, QRQ, YL, écouteurs, débutants, montages, bulletins etc.

L'U.F.T. s'est donnée pour objectif de resserrer les liens d'amitiés entre passionnés et de n'être plus, le jour venu, qu'une simple activité au sein de l'unique association radio amateur en France.

Pour devenir membre de l'U.F.T., il est nécessaire d'adresser au Secrétaire les QSL de confirmation des QSO effectués après le 12 mai 1985, en langue française d'une durée de 15 minutes environ. A votre demande, le Parrain "actif", c'est-à-dire à jour de cotisation au moment du QSO, mentionnera sur son accusé de réception (QSL) votre confirmation de télégraphiste francophone.

Pour un Amateur européen, 5 parrainages sont nécessaires.

Pour un DX, 3 parrainages suffisent.

Pour le possesseur d'un diplôme DTC 10.000 ou F CW 800, 1 seul par-

rainage est exigé, ceci aussi bien pour les licenciés que pour les écouteurs ; toutefois, pour les licenciés de la classe B, le nombre demandé de QSL est ramené à 3.

Au reçu du dossier comprenant soit : les QSL justificatives pour les stations françaises métropolitaines, soit la liste certifiée exacte par un responsable licencié de la Société Nationale du demandeur, la cotisation (maintenue pour la période AG 86/AG 87 à 50 FF ou 25 IRC) ainsi que l'enveloppe affranchie pour le retour, le nouvel Adhérent reçoit son numéro personnel délivré à tout jamais, les statuts, le règlement intérieur et le macaron type de l'U.F.T.

De façon à faciliter les parrainages, vous pouvez lancer vos "CQ UFT" sur la bande de fréquences préférentielles de 7020/7040 ou demander au PCT, après les QSL de l'un des bulletins UFT, le Parrain de votre choix.

P.S. : La vitesse de manipulation lors des contacts, est toujours laissée à l'initiative du moins rapide.

Bulletins :
1^{er} et 3^e jeudis du mois 14060/2000 et 3545/2100 locales.

Les dimanches qui suivent ces deux jeudis 7030/1015 locales.

D'autre part, des informations bilatérales peuvent être échangées tous les seconds jeudis 14160/1900 et 3635-3645/2100 ainsi que le dimanche suivant 7080/1015 locales par un trafic phonie en étoile.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au secrétaire U.F.T. :
Secrétariat U.F.T. - B.P. 201
51057 REIMS CEDEX
FRANCE

"parrain de l'U.F.T."

Ce diplôme est réservé aux membres de l'U.F.T. qui, par leur activité et leur trafic ont participé à la promotion de notre association.

Pour les membres U.F.T. Français :
30 parrainages

Pour les membres U.F.T. européens :
20 parrainages

Pour les membres U.F.T. "DX" et "DOM-TOM" :
10 parrainages

Pour que le parrainage soit valable il faut que le correspondant soit devenu membre, la référence sera le registre officiel de l'U.F.T.

Ce diplôme sera offert gracieusement par l'association, le responsable en sera le Président en activité et sera envoyé directement par le bureau.

Des papillons d'extension tous les 15 suivants parrainages, pour les membres "F".

Pour les membres Européens 10 nouveaux parrainages.

Pour les membres DX et DOM-TOM, 5 nouveaux parrainages.

Un classement sera tenu à jour et fera l'objet d'un tableau d'honneur dans notre bulletin et si possible dans nos revues.

1^{ere} Centurie U.F.T.

Ce diplôme est créé pour commémorer le centième membre de notre association depuis le 12 mai 1985.

Ouvert à tout radio-amateur régulièrement autorisé dans son pays et uti-

lisant pour son trafic la langue française, les QSO uniquement en télégraphie et effectués après le 12 mai 1985.

Bandes :

Toutes bandes WARC HF et VHF.

Les comptes-rendus devront mentionner : l'indicatif, la bande, la date, l'heure, le prénom et le numéro U.F.T. du correspondant contacté.

La liste devra être certifiée par deux OM licenciés ou production des QSL ; dans ce dernier cas prévoir frais de retour des QSL.

Conditions :

Pour les stations "F" et "EU" :
100 membres

Pour les stations "DX" et "DOM-TOM"
contacter 50 membres

La même station peut être contactée sur différentes bandes, mais avec au moins 24 heures d'intervalle.

Un papillon par 50 membres supplémentaires sera attribué.

De plus, la proclamation sera faite au bulletin de l'U.F.T. et dans nos revues.

Frais :

Diplôme de base ... 50 FF ou 15 IRC
Extensions 15 FF ou 4 IRC

Diplôme Manager : F6HDK
Jacques DANIS
52 bis, rue Garibaldi
94100 Saint-Maur-des-Fossés
FRANCE

Activité décamétrique du Dépt. 33

F6BLP

Le décamétrique a été marqué ces dernières semaines par une activité DX très importante. Effectivement plusieurs expéditions se sont succédées dans des contrées rares. Il faut noter en premier l'expédition effectuée par deux OMs Norvégiens en 3Y0, sur l'île Pierre 1^{er}, dans l'Antarctique. En effet, à partir du moment où il y aurait de l'activité radio sur cette île, une nouvelle contrée compterait pour le DXCC. C'est donc chose faite et de nombreux DX Men Girondins ont pu les contacter. Et puis vint l'expédition en XF4, Revilla Giguero, une île au large du Mexique dans l'Océan Pacifique. Là encore, beaucoup de pile-up et de bons QSO pour certains. Ensuite activité à Cocos Keelings, île de l'Océan Indien par Jim, VK9NS et W5KNE, avec les indicatifs VK9YS et VK9YW. A noter que F6BKI a fait QSO avec Jim sur 40, 80, et surtout 160 m (on doit pouvoir compter les européens qui ont fait le contact sur la Top Band, sur les doigts de la main !). Enfin, actuellement, jusqu'au 31 mars, une vingtaine d'opérateurs Indiens activent VU4, c'est-à-dire les îles Andaman et Nicobar, très rares et très attendues comme nouveau-pays pour beaucoup.

Cette abondance de Dx aura privé

certain OMs de pas mal de sommeil et aura mis les nerfs de beaucoup à rude épreuve.

Il faut noter que Paul F6EXV prépare l'expédition de Septembre prochain dans le Pacifique, en KH5, à Palmyre et Kigman Reef, avec ses amis américains et allemands. Cela semble se confirmer pour le plus grand bonheur de pas mal d'entre nous qui espèrent contacter deux nouveaux très rares pays.

Paul se distingue également en devenant le nouvel Honor Roll du Dpt 33.

Certains OMs s'intéressent au Packet radio. si vous êtes dans ce cas vous pouvez contacter F6HAY, Daniel à la Teste, déjà équipé et qui recherche des correspondants, en particulier sur VHF.

Espérant que ces quelques lignes auront pu vous intéresser, je vous souhaite les meilleurs DX et vous incite à concourir pour le DXCC JUBILE pour lequel il est nécessaire de contacter 100 contrées dans l'année 1987, toutes bandes et tous modes confondus. A bientôt !

VY 73 es DX

pourquoi sommes-nous radio-amateurs ?

4^e épisode

Avec les découvertes de OERSTED, AMPERE, FARADAY, W. THOMSON et MAXWELL nous arrivons à l'aube de la radioélectricité.

Entre temps des inventions importantes apparaissent :

le **télégraphe** et le **téléphone** qui sont une application et une adaptation de l'électroaimant.

Du téléphone découlera plus tard, après l'invention de la triode de LEE DE FOREST, les techniques de l'audiofréquence ; mais ceci est une autre histoire.

En cette fin de 19^e siècle la matière grise des chercheurs bouillonne, c'est ainsi qu'en :

1885

HEINRICH HERTZ réalise le premier dispositif pour mettre en évidence les théories de MAXWELL, il est connu sous le nom d'excitateur de HERTZ.

Il est constitué d'une bobine d'induction de RUHMKORFF dont le secondaire produit des étincelles entre les deux petites boules de l'éclateur qui est prolongé par deux tiges métalliques terminées par deux sphères.

c'est le premier émetteur d'onde radioélectrique

1886

Pendant ses expériences il remarque qu'à la coupure d'une boucle de fil de cuivre se produit une petite étincelle. En réglant le diamètre il peut l'accorder sur la fréquence de l'excitateur et en augmenter l'effet.

Il peut renouveler son observation à quelques mètres de son excitateur.

c'est le premier récepteur d'onde radioélectrique

1887

Il constate l'existence d'ondes stationnaires et peut ainsi mesurer la longueur d'onde.

Les courtes tiges et la faible capacité des sphères produisent des oscillations de fréquences élevées, la longueur d'onde est de 5,30 mètres.

1888

Il fait connaître sa découverte dans son exposé sur :

"la propagation de la force électrique"

Il produit des ondes plus courtes (33 cm) qu'il peut concentrer avec un miroir métallique concave et en étudier la réflexion. Il constate que les murs et les portes n'empêchent pas la formation d'étincelles dans la boucle.

1890

BRANLY au cours de manipulations avec des machines électrostatiques et des bobines de RUHMKORFF constate, qu'une poudre métallique contenue dans un tube de verre augmente de conductibilité sous l'influence du rayonnement électromagnétique et qu'un choc sur le tube la ramène à sa valeur première.

Ce phénomène avait déjà été observé par CALZECCHI-ONESTI en 1884 mais la poudre était en contact direct avec l'éclateur, alors que BRANLY l'observe à distance.

Il met au point le tube "**Radio conducteur**" à limaille métallique qui réagit jusqu'à 30 mètres aux ondes de l'excitateur de HERTZ.

La sensibilité est augmentée s'il est relié à des tiges identiques à celles du dit excitateur.

BRANLY n'est pas l'inventeur de la *télégraphie sans fil* (T.S.F.), du reste il le dit en 1896 : "*Je n'ai aucune prétention à la découverte de la T.S.F. puisque je n'ai jamais songé à transmettre de signaux*".

Il a cependant essayé de commander à distance des mécanismes par le moyen des ondes électromagnétiques. (*Radio commande*).

1892

TESLA conçoit et prend un brevet pour un oscillateur d'ondes amorties sur des longueurs d'onde plus grandes que HERTZ. Il préconise un circuit secondaire couplé inductivement et mis en résonance qu'il réunit à un "corps isolé de grande surface placé à une certaine hauteur au-dessus du sol"; cela ressemble fort à une antenne.

TESLA comme BRANLY ne pense pas à transmettre de signaux télégraphiques. En 1897 avec un émetteur travaillant sur 150 mètres il obtient une portée de 33 km et en 1899 avec 220 KW et une antenne verticale de 80 m, 1000 Km, toujours sans souci autre que de transmettre de l'énergie.

1894

LODGE procède à des essais de transmission également sans chercher non plus à transmettre une information. Il invente un décohéreur car il est nécessaire de rendre le cohéreur de BRANLY non conducteur après le passage d'un train d'onde. Il obtient la déviation d'un

galvanomètre à plus de 30 m. Il préconise l'utilisation de la résonance en accordant le circuit du récepteur sur la longueur d'onde de l'émetteur, il en dépose les brevets en 1897 et 1898.

1894

A Bordeaux le professeur TURPAIN fait ce qui peut être considéré comme la première expérience de T.S.F. (comment, dans quelle condition ?, ce fait n'est mentionné que dans *PRATIQUE et THÉORIE* de la T.S.F. par Paul BERCHE 8^e édition).

1895

POPOV réalise le premier dispositif d'émission et de réception pratique; il augmente la sensibilité à la réception en reliant le cohéreur à une antenne, il insère un manipulateur dans le circuit de l'alimentation de l'émetteur permettant ainsi d'émettre des ondes à la cadence des signaux "Morse", il invente un décohéreur actionné par le trembleur de la sonnette qui permet d'entendre les signaux "Morse".

1896

Il remplace la sonnette par un enregistreur télégraphique, "*HENRICH HERTZ*" transmis par le manipulateur s'inscrit sur la bande de papier du récepteur enregistreur.

Il fait réaliser ses équipements par EUGENE DUCRETET qui fabrique depuis 1892 des générateurs de courant dit de "Haute Fréquence" pour les distinguer des courants du téléphone dit de "Basse Fréquence".

1897

DUCRETET en possession des matériels de transmission et de réception se livre aussi à des essais de T.S.F. dans son laboratoire de la rue Claude Bernard et le Panthéon (400 m) et en 1898

entre la Tour Eiffel et le Panthéon (4 km). Il réalise des résonateurs à transformateur haute fréquence dus à TESLA et à autotransformateur dus au Dr OUDIN.

Pendant ce temps d'autres chercheurs s'intéressent à la T.S.F. notamment MARCONI qui a partir de 1895 fait des expériences en réunissant les principes de la syntonisation de LODGE, du cohéreur et de l'antenne de POPOV. Il obtient une portée de 2400 m.

1897

Il réalise successivement une portée de 13 Km avec des antennes sur des mâts de 45 m, 16 Km entre la Spézzia et le cuirassé San Martino, 54 Km entre Salisbury et Bath.

1898

Il améliore la réception en couplant l'antenne au cohéreur par un transformateur accordé sur la longueur d'onde de l'émetteur.

Il fonde la "COMPAGNIE MARCONI".

Il tente d'établir un monopole sur la T.S.F. avec un brevet n° 7777 du 26 avril 1900 concernant l'utilisation de deux circuits accordés à l'émission et deux à la réception, mais un jugement en établit l'antériorité à LODGE et en 1912 sa Cie doit racheter les brevets à LODGE.

Le cohéreur étant un détecteur peu sensible il imagine un détecteur magnétique qui permet non plus d'inscrire les signaux sur une bande mais de les entendre dans un écouteur téléphonique ; c'est le début de la "lecture au son".

Maintenant la T.S.F. est utilisable notamment dans la marine où elle permet de sauver de nombreuses vies

humaines.

Mais si l'on sait émettre et recevoir les ondes hertziennes comme on les appellera désormais, il n'en reste pas moins vrai que nous sommes qu'au tout début des "TÉLÉCOMMUNICATIONS" et des perfectionnements importants sont encore à réaliser, ce sera l'objet du prochain épisode.

Petites annonces

A Vendre :

| | |
|-------------------------------|---------|
| Récepteur FRG 7700 | 3 000 F |
| Boîte d'accord FRT 7700 | 500 F |
| Décodeur TONO 550 | 2 500 F |

S'adresser : F1FFE

A Vendre :

| | |
|---|---------|
| Multi 750 E VHF FM, CW, BLU, 10 W petite panne | 1 500 F |
| Transverter 432 MUV 430 10 W neuf 1 500 F | |
| ou l'ensemble | 2 500 F |

F6BLP

Tél. : 56.39.29.50 ou 56.54.83.14

Recherche :

2 supports pour tubes 813 et 1 transfo
HIT 1500V. 0,5 Amp ou 1000V. 1 Amp.

Contacteur : F6HWO



RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS

Siège Social : 2, Square Trudaine (52, rue des Martyrs), 75009 PARIS
Métro Pigalle ou N.-D. de Lorette — TEL. : (16.1) 48.78.14.49
Ouverture : 9 à 12 h et 14 à 17 h du lundi au vendredi (tél. avant visites)
Station officielle F8REF — CCP 1027-92L PARIS

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur, déclare désirer adhérer au RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS, comme membre :

Détail de mon versement :

Droits fixes d'inscription : _____ 25,00

Ma cotisation au REF à dater du 1er _____ :

plein tarif demi-tarif : _____

Abonnement préférentiel à Radio-REF jusqu'au 31/12 suivant : _____

Supplément abonnement comme membre étranger : _____

Envoi Radio-REF par avion : _____

Soit un total de : _____

réglé par chèque bancaire ou postal ci-joint à l'ordre du REF.

NOM : _____ Prénoms : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

Téléphone : _____ Profession : _____ Nationalité : _____

Indicatif radioamateur : _____ carte d'écouteur : F11 _____

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à : _____ [] []

(Autorisation du tuteur légal pour les mineurs)
signature

A : _____ le : [] [] [] [] [] []

Nom des parrains et N° REF Dpts _____ [] [] _____

Présenté par : _____ [] [] _____

signature

Je désire effectuer mes versements futurs par prélèvement automatique et recevoir le formulaire.

Application de la loi du 6/01/78 relative à l'informatique, fichiers et libertés : les informations que nous vous demandons de porter sur ce bulletin sont nécessaires pour apprécier votre demande d'adhésion et sont exclusivement destinées au REF. Votre indicatif, vos nom, prénom et adresse seront toutefois reproduits dans la nomenclature de l'Association. Vous pouvez, si vous le souhaitez, faire rectifier ces informations en cas d'erreur ou d'omission, ou en obtenir un exemplaire en joignant une enveloppe scellée adressée au Siège Social accompagnée de la somme de 30F pour frais administratifs.

ABONNEMENT OU REABONNEMENT DES NON MEMBRES A RADIO-REF

(Remplir les rubriques : Nom, Prénom, Adresse, Code postal et Ville, du cadre ci-dessus.)

N'étant pas membre du RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS, je désire :

m'abonner me réabonner à partir du 1er [] [] [] [] jusqu'au 31/12 suivant.

Ci-joint un chèque bancaire ou postal à l'ordre du REF de [] [] [] F.

A : _____ le : [] [] [] [] [] []

signature

1987 ... ADHEREZ, READHEREZ

**POUR AIDER LE REF
NOUVELLES POSSIBILITES D'ADHESION**

Nous ne surprendrons personne en disant que 1987 sera encore une année difficile, financièrement parlant.

**Nous ne demandons pas de prêts.
Nous ne demandons pas de dons.**

MAIS DES ADHESIONS !

Le conseil d'administration a accepté notre proposition de cotisations et abonnements fractionnés, suivant le barème donné ci-dessous.

• Avantages :

- Il sera plus facile de recruter des membres en cours d'année, la somme à déboursier étant modique aussi bien pour la cotisation que pour l'abonnement.
- N'ayant plus à fournir en cours d'année la revue Radio-REF depuis janvier, les charges d'édition seront allégées et la détermination du tirage mensuel facilitée.

• N.B.

- Le premier numéro de Radio-REF qui sera servi sera celui du mois suivant l'inscription (sauf, bien entendu, pour les règlements complets reçus en janvier et février).
- Pas d'adhésion au mois de décembre (ce devrait d'ailleurs être le mois de réception des adhésions et abonnements de l'année suivante).

Certains adhérents rejoignant le REF en cours d'année avec désir de lui apporter leur soutien, souhaitent faire partir leur cotisation au 1er janvier.

Nous attirons leur attention sur le fait que l'assurance "protection juridique" ne peut prendre effet qu'à compter de la date de leur règlement sans possibilité d'effet rétroactif.

La revue Radio-REF ne peut être servie qu'à partir du mois suivant la date de souscription.

Le demi-tarif s'applique aux handicapés physiques et conjoints d'un membre cotisant plein tarif. Extension est faite pour les étudiants français de moins de 25 ans ; soldats du contingent et apprentis, ainsi que les chômeurs inscrits aux ASSÉDIC. Pour bénéficier du demi-tarif, joindre annuellement un justificatif récent.

• NOUVELLES ADHESIONS

Joindre 25 F de droit d'inscription.

La carte de membre est envoyée dès l'enregistrement de l'adhésion par le Siège.

• RENOUELEMENTS

Seuls les adhérents à jour de cotisation reçoivent la revue Radio-REF.

• CHANGEMENTS D'ADRESSE

Joindre à votre nouvelle adresse la somme de 15 F pour frais de secrétariat.

TARIFS : ADHESIONS, RENOUELEMENT, ABONNEMENTS, ENTRANT IMMEDIATEMENT EN VIGUEUR

| Mois | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 11 | 12 |
|-----------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|----|----|----|
| Cotisation | 120 | 120 | 108 | 96 | 84 | 72 | 60 | 48 | 36 | 24 | 12 | |
| Abonnement membre | 150 | 150 | 135 | 120 | 105 | 90 | 75 | 60 | 45 | 30 | 15 | |
| Total membre | 270 | 270 | 243 | 216 | 189 | 162 | 135 | 108 | 81 | 54 | 27 | * |
| Abonnement non membre | 270 | 270 | 243 | 216 | 189 | 162 | 135 | 108 | 81 | 54 | 27 | |

* C'est le mois de renouvellement pour l'année suivante. N'attendez pas. MERCI.

• Pour les adhérents bénéficiant du demi-tarif : prendre 50 % de la ligne "Cotisation".

• Pour les membres ETRANGERS, même cotisation mais, ajouter 10 F à la ligne "Abonnement membre".

• Pour les abonnements non membres ETRANGERS, ajouter 10 F à la ligne "Abonnements non membre".

• Pour envoi Radio-REF par AVION, ajouter 60 F pour les abonnements enregistrés pendant le premier semestre et 30 F pour les abonnements enregistrés pendant le deuxième semestre.

RADIO SHOP s'agrandit !

toute la gamme ICOM

Micro - AMSTRAD - Logiciels Utilitaires

55, rue du Tondu - 33000 BORDEAUX

☎ 56.96.35.23

RESTRUCTURATION DE RADIO-REF

Dans l'éditorial de février 1987, j'informe nos lecteurs que nous sommes très sensibles au problème de l'équilibre des textes dans la revue, c'est-à-dire à l'importance relative des articles techniques, des chroniques, des informations administratives, de la publicité, etc.

Vitale pour nous, la publicité ne saurait pourtant excéder le tiers des pages. Nous n'y sommes pas encore. Il reste donc, pour un numéro de 64 pages, environ 44 pages pour les autres rubriques. Il y a des pages que nous ne pouvons supprimer : générique, sommaire, éditorial, fournitures... On ne peut réduire à l'excès le corps des caractères, c'est-à-dire finalement leur lisibilité.

L'augmentation du nombre de pages étant, pour le moment, impensable, il ne reste que deux possibilités pour faire place à de plus nombreux articles techniques :

- évacuer ce qui n'est pas indispensable (informations administratives) ;
- réduire ce qui peut l'être (départements) ;
- faire preuve d'esprit OM en se limitant volontairement (chroniques).

Nous ne sous-estimons pas l'intérêt des chroniques et de la rubrique Départements. Le gain sera donc relativement modeste sur ces points.

Par contre, nous envisageons, à titre expérimental, de réduire à sa plus simple expression la partie administrative, tout en préservant totalement votre droit à être informés, dans les conditions suivantes :

1) Comptes-rendus des réunions de CA et de bureau : seules les décisions importantes apparaîtront dans Radio-REF chaque mois.

2) Comptes-rendus des réunions avec l'administration, lettres en provenance de la DTRE et autres, informations IARU, ne paraîtront plus chaque mois.

Tous ces textes seront adressés in-extenso et en temps opportun à tous les Présidents départementaux qui pourront ainsi informer les sociétaires au cours des réunions.

De plus, ces mêmes textes, dans leur intégralité, seront regroupés quatre fois par an

dans un encart léger (type "REF, mode d'emploi"), placé au centre de la revue. La magie de la photocomposition et une mise en page austère permettront de faire tenir beaucoup d'informations en peu de pages.

Enfin, tout sociétaire souhaitant, pour des raisons personnelles, disposer sans attendre de tel ou tel texte dans son intégralité, pourra en faire la demande au siège contre enveloppe à son adresse, timbrée à 3,90 F.

Parallèlement, les "pavés", souvent généreux, annonceurs de manifestations seront standardisés à une dimension modeste : les comptes-rendus d'expéditions DX au Mont des Avaloirs ou à Palavas-les-Flots seront archivés en attendant des jours meilleurs. Il a été demandé au responsable de la rubrique "Départements" de rationaliser la présentation de façon à conserver chaque mois l'indispensable et à couper le superflu. De leur côté, les correspondants départementaux de cette rubrique sont invités à limiter leurs communiqués à la surface imposée par l'imprimé type (15 lignes maximum, sans dérogation).

Invité à se réunir le 20 février, le comité de rédaction définira aussi équitablement que possible l'espace attribué à chaque chronique.

Enfin, l'éditorial sera limité à une page, pour l'exemple !

Cet ensemble de mesures devrait permettre de dégager chaque mois environ 15 pages pour les articles techniques. Rappelons que des textes de grande qualité signés F6AJL, F8CV, FD1CDC... attendent de paraître. Si la technique de bon niveau abonde, les articles pour débutants sont rares... Pensez-y.

Ces dispositions prendront effet à partir du numéro de mars. Elles pourront être modulées après la réunion du comité de rédaction et surtout en juin, pour tenir compte des suggestions des Présidents départementaux qui ont ce sujet parmi leurs thèmes de réflexion.

F9IV - Charles MAS ■



Responsable de la publication :

C. FRANCASTEL 37 imp. 4 Septembre
33130 BEGLES